

GUERRE DES POUVOIRS ?

Les magistrats en ont ras-la-toque d'être rabaissés par le monde politique. Où en est l'équilibre des pouvoirs constitutionnels ? Les dessous d'une guerre larvée.

PAR MARIE-CÉCILE ROYEN

ous êtes notre Charles de Gaulle ! » Entre Manuela Cadelli, d'extrême gauche, et le chevalier Jean de Codt, limpidement de droite, l'admiration est réciproque. Même ligne claire, même combat pour une justice indépendante au service de tous les citoyens, même sens de la formule. « L'Etat voyou » de l'un (RTBF, le 15 mai) répond à la diatribe furibarde de l'autre contre le néolibéralisme assimilé à un « fascisme » (lesoir.be, le 3 mars dernier).

Dans l'histoire de la Belgique, les frictions entre les mondes judiciaire et politique ont toujours fait des étincelles – les plus récentes étant l'affaire Dutroux et le Fortisgate – car la Constitution leur a donné un statut équivalent. Sur le papier, du moins. Il suffit d'observer l'équipement des cabinets ministériels et des parlements, ainsi que le train de vie de ceux qui y travaillent, pour deviner où se situe le vrai pouvoir. Il n'est pas du côté du monde de la justice. « Le coup d'Etat des juges, c'est une farce, tranche Manuela Cadelli, présidente de l'Association syndicale des magistrats, et fer de lance de la révolte. « Les juges sont en train de rétablir un principe démocratique en Belgique, avec les médias, car le débat est ce qui permet l'approfondissement démocratique », professe-t-elle.

Si les épisodes de la guerre des pouvoirs se répètent, les acteurs changent. Le casting 2014-2016 a mis le feu aux poudres. Personne ne nie que Koen Geens (CD&V), le ministre de la Justice, a une haute idée de sa mission. Formé chez les jésuites à Anvers, puis à la KUL, avocat d'affaires (Eubelius) et professeur adulé (Louvain), il cache ses aptitudes sous un air bénisseur. « Plus que la N-VA, dit un homme du sérail, il incarne le changement. » Il s'est entouré d'anciens collègues de la faculté de droit ou d'Eubelius en guise de techniciens. Modernisation de la justice, nouveaux codes et nouvelle échelle de peines, encouragement de la médiation, relégation de la cour d'assises, pouvoirs renforcés du Parquet... Tous les chantiers sont ouverts et laissent transparaître une discrète attention à la vie des entreprises. « Koen Geens veut généraliser les chambres à un juge au lieu de trois, qui est une garantie de qualité, mais il les réintroduit pour la chambre des marchés », glisse Manuela Cadelli.

Face à lui, les magistrats font abstraction de leurs divergences idéologiques (de la progressiste Association syndicale des magistrats à la plus corporatiste Union professionnelle de la magistrature) et s'unissent du nord au sud, avec le renfort des barreaux, pour contester certaines réformes et la sévère purge budgétaire infligées au « troisième pouvoir ». Après « l'appel à la nation » du 22 mars 2015, où un inconnu, Jean de Codt, avait alors pris la parole devant le palais de justice de Bruxelles, une nouvelle démonstration de résistance aura lieu le 5 juin prochain. Même Johan Delmulle, procureur général de Bruxelles et actuel président du Collège des procureurs généraux (CPG), a pris ses distances avec le tortueux ministre : résultat du face-à-face de deux fortes personnalités persuadées de détenir la vérité (et du même bord chrétien) mais aussi conséquence des lignes rouges qui pourraient avoir été franchies par le pouvoir politique dans sa volonté d'« économiser » la justice, soit la réserver à ce qui est strictement nécessaire. Les détails du contentieux, de part et d'autre... →

→ Car le monde politique, aussi, en a assez d'une certaine justice inquisitoriale et d'un Conseil d'Etat pinailleur. Le refus de la Chambre de lever l'immunité parlementaire d'Alain Mathot (PS) dans l'affaire de corruption présumée de l'incinérateur d'Uvelia-Intradel est une bombe à retardement pour le futur procès « non-Mathot ». Si l'on s'aperçoit que, contrairement aux arguments avancés par l'avocat de cassation Johan Verbist, repris par le rapporteur de la commission des poursuites de la Chambre, Hendrik Vuye (N-VA), le dossier répressif de l'élusocialiste n'était pas vide, le monde politique portera le nom d'avoir voulu protéger l'un des siens au mépris de la séparation des pouvoirs. Le constitutionnaliste Christian Behrendt et Martin Vrancken avaient pourtant rappelé, en marge de l'affaire Wesphael, qu'il ne revenait pas au Parlement de « se prononcer sur le fond de l'affaire ni d'examiner la régularité en tant que telle de la procédure judiciaire dont un parlementaire fait l'objet » (*Revue de la faculté de droit de l'Uni-*

versité de Liège, 2014). Le drame du 22 mars a fait passer ce vote (N-VA, PS, SP.A, Open VLD) à l'arrière-plan. Il avait vocation à envoyer un « signal » à la justice liégeoise.

« Outre le fait que la commission des poursuites de la Chambre s'est érigée en chambre des mises en accusation, ce qui n'était pas son rôle, avance le procureur général de Liège, Christian De Valkeneer, les garanties d'un procès équitable n'étaient pas réunies. Le parquet n'a pas vu les pièces remises aux députés par l'avocat de la défense, le rapporteur de la commission n'était pas présent lorsque nous sommes venus présenter le dossier... Comme si un juge pouvait s'absenter lorsque le ministère public s'exprime... » Après avoir été le procureur du roi des « affaires carolos », le PG de Liège cristallise la rancœur d'une partie du monde politique. Tout ça pour ça ! Dix ans de procédure et l'ancien bourgmestre de Charleroi, Jean-Claude

Van Cauwenberghe (PS), est acquitté, victime, selon lui, du « populisme judiciaire ». Cela, après la dégelée de la justice au parlement wallon pour d'autres dossiers Van Cau. « Il y a du règlement de comptes dans l'air », confient plusieurs personnalités au Vif/L'Express, dont Marc Verdussen (UCL) : « Les poursuites menées dans les affaires Van Cauwenberghe, Mathot et Milquet agacent une partie du monde politique, qui estime n'avoir de leçons à recevoir de personne » (*lire aussi page 22*).

Une vulgaire administration

« Le monde politique, renchérit Christian De Valkeneer, a du mal à admettre qu'on puisse ouvrir des dossiers judiciaires sans agenda politique et à se soumettre au contrôle d'un autre pouvoir, qui plus est, non élu. Au final, l'électeur serait le juge suprême de ce que l'on peut faire ou pas. »

Cette méfiance réciproque (on a aussi reproché à la justice bruxelloise, dans le dossier Milquet, de ne rien comprendre au fonctionnement d'un cabinet politique) pourrait-elle conduire le monde politique à vouloir ramener le judiciaire à plus de modestie en tirant sur la laisse financière ?

Même si le gouvernement Michel n'a jamais rêvé d'un tel projet à voix haute, c'est apparemment sans états d'âme qu'il impose un traitement de choc à l'institution judiciaire, en diminuant autoritairement ses dépenses. En 2015 : moins 4 % dans les frais de personnel, moins 20 % sur les frais de fonc-

tionnement et moins 22% sur les frais d'investissement. Et cela devrait continuer jusqu'en 2019 au rythme de moins 2% sur tous ces postes. Koen Geens continue sur la lancée de ses prédécesseurs. Il retarde la publication au *Moniteur* des places vacantes de magistrat pour épargner des dizaines de mois de salaire : la « désobéissance à la loi » fustigée par Jean de Codt. Ajouté aux lenteurs du recrutement, cela donne un cadre des magistrats rempli à 87,6% en 2016. Le ministre gratte sur tous les postes, ce qui a mis récemment la cour d'appel de Bruxelles au chômage technique, faute de papier et d'encre pour imprimante... Enfin, son projet de loi sur « la gestion autonome » des juridictions (parquets, cours et tribunaux) obligerait celles-ci à se débrouiller avec une enveloppe fermée, sous le contrôle de l'Inspection des finances, comme une vulgaire administration. « L'idée de l'Association syndicale des magistrats de faire voter la dotation de la justice par le Parlement, validée par la Cour des comptes, est en passe de devenir la proposition alternative de toute la magistrature », exulte la présidente Cadelli. « Le dialogue avec ce ministre est toujours possible », confirme, sur ce point, Christian De Valkeneer.

Un changement d'atmosphère

Une incertitude gagnerait à être dissipée rapidement tant la rumeur enfle. Elle concerne la pension des magistrats (le top de l'armée et de la magistrature se partagent les plus belles retraites du secteur public). « On va diviser les pensions de magistrats par deux, croit savoir la présidente de l'ASM. Pendant ce temps et même si le président de la Chambre dit vouloir revenir sur cette décision, les députés viennent de s'accorder une pension de 4500 euros net par mois après seulement deux mandats. » Le premier décrochage entre les trois pouvoirs constitutionnels, jusqu'alors très proches par leurs origines sociales, portait, au début du siècle passé, sur le largage des

pensions de magistrats par rapport à celles des députés...

« Il n'y a pas, dans la magistrature, une volonté de s'opposer en permanence au monde politique, déclare Christian De Valkeneer, mais bien un sentiment croissant de ne plus être respecté par celui-ci, tous partis confondus. » Manuela Cadelli ajoute : « On disqualifie Jean de Codt comme on a disqualifié le journaliste Jean Quatremer (*NDLR : pour un article dans Libération sur la dilution des responsabilités belges*) parce qu'ils ont dit des choses que le monde politique n'aime pas entendre. » « Incontinence verbale », « coup d'Etat feutré », lança le constitutionnaliste Marc Uyttendaele, mari de Laurette Onkelinx (PS), ancienne ministre de la Justice (dans l'opposition). « Vive la République des juges ! », grinçait Richard Miller (MR), reprochant aux juges de déforer « l'autorité publique » dans sa lutte contre « l'ennemi terroriste ». Puis, cela s'arrêta. La sortie de Jean de Codt a subtilement modifié l'atmosphère. Message reçu ? ♦